



CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2022

DELIBERATION N°CA/2022-010
PORTANT ADOPTION DU BUDGET INITIAL DE L'EXERCICE 2023

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 331-1 et suivants et R.331-23, R.331-38, R.331-40, R.331-41,

Vu le décret n° 2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de la Réunion,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (NOR:EFIXI205948D), notamment les articles 175 à 185,

Vu le rapport DIR-2022-09 de présentation du Budget Initial de l'exercice 2023,

Vu les tableaux budgétaires du Budget Initial de l'exercice 2023, notamment les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale annexés à la présente délibération.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE

Article 1 : les autorisations d'emplois :

* sous plafond pour 2023 sont de	82,2 ETP	et	84,5 ETPT
* hors plafond pour 2023 sont de	4 ETP	et	6,17 ETPT

Article 2 : les autorisations budgétaires suivantes :

- Des Autorisations d'Engagement (AE) pour	7 483 015,00 €	dont :
	6 117 710,00 €	personnel
	1 098 470,00 €	fonctionnement
	72 100,00 €	intervention
	194 735,00 €	investissement
- Des Crédits de Paiement (CP) pour	8 949 718,27 €	dont :
	6 117 710,00 €	personnel

1 573 806,70 € fonctionnement

114 700,00 € intervention

1 143 501,57 € investissement

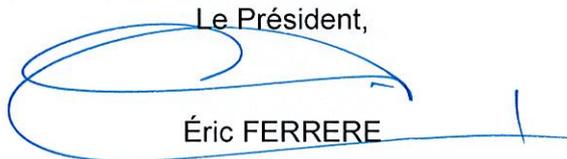
- Des prévisions de recettes pour 8 589 213,83 €
- Un solde budgétaire déficitaire de -360 504,44 €

Article 3 : Le Conseil d'Administration vote les prévisions comptables suivantes :

- Une variation de trésorerie de -360 504,44 €
- Un résultat patrimonial excédentaire de 782 997,13 €
- Une capacité d'autofinancement de 1 258 997,13 €
- Un abondement du Fonds De Roulement de 115 495,56 €

Article 4 : Le Directeur de l'établissement public est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de La Réunion et qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adoptée à la Plaine-des-Palmistes, le 24 novembre 2022

Le Président,

Éric FERRERE

Le Directeur,

Jean Philippe DELORME

Date de transmission au Commissaire du Gouvernement	25 / 11 / 2022
Date de non opposition du Commissaire du Gouvernement dans le délai des 15 jours	25 / 11 / 2022
Date de transmission au MTES	25 / 11 / 2022
Date de transmission au Contrôleur Budgétaire Régional	25 / 11 / 2022
Date de non opposition du Contrôleur Budgétaire Régional dans le délai des 15 jours	02 / 12 / 2022
Date de publication au RAA	02 / 12 / 2022
Date d'affichage	02 / 12 / 2022
Date de retrait	



Parc national de La Réunion

Conseil d'Administration Séance du 24 novembre 2022

Rapport n° DIR-2022-09

Objet : NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET INITIAL DE L'EXERCICE 2023

La présente note a pour objet de présenter les éléments ayant contribué à l'élaboration du Budget Initial 2023 :

- (I) Les éléments de contexte particuliers à l'année 2022
- (II) L'activité 2022 et les perspectives en 2023 selon les 4 axes du Projet d'établissement
- (III) Etat d'avancement du programme 2021-2023 inscrit au Plan de Relance
- (IV) La présentation du budget initial dédié au projet de l'établissement pour 2023

I. Éléments de contexte de l'année 2022

Suite aux élections législatives, la ligne de partage entre le FEDER et le FEADER, est en discussion entre la Région et le Département, notamment sur la question du chef de filât sur le sujet de la **biodiversité** et sur la pertinence de la répartition des interventions.

La Région a procédé à l'élaboration des fiches mesures en lien avec les programmes opérationnels européens. Il est à noter que le montant fléché sur la fiche action biodiversité a été largement revue à la hausse en passant de 4,5 millions d'€ à 20 millions d'€.

La dynamique pour la création de l'**Agence de Recherche pour la Biodiversité** (ARB) a été relancée par la Région avec un COPIL de préfiguration élargi aux EPCI.¹ Une convergence est à trouver entre l'ambition affichée et la réalité des territoires. Il est à noter que la thématique des EEE a été clairement identifiée tout comme le chef de filât du parc sur le sujet.

Par ailleurs, les discussions tripartites entre l'État, la Région et le Département sur l'évolution du **Secrétariat Général des Hauts** visent une mise en place opérationnelle de la nouvelle gouvernance sur l'année 2023. Les partenaires conviennent que les objectifs et le mode de fonctionnement devront évoluer pour remplir plus efficacement le rôle dévolu à ce dispositif.

Le lancement par la nouvelle mandature régionale du renouvellement du **Schéma d'Aménagement Régional** constitue également un enjeu important pour le parc.

Sur le **plan économique**, les prix de certains produits ou matières premières connaissent des hausses et une volatilité sans précédent. En effet, avec la reprise après la crise COVID, les matériaux sont devenus rares et leurs prix ont flambé et les difficultés d'approvisionnement sont mondiales. A La Réunion la situation est encore plus compliquée avec les tensions sur le fret. Les effets du conflit entre la Russie et l'Ukraine viendront encore compliquer la situation et impacter davantage l'économie de La Réunion.

Concernant **les instances du Parc**, le CESC du Parc a été renouvelé fin 2021. Les nouveaux membres du CESC ont souhaité inscrire pleinement leurs travaux dans la perspective de l'évaluation de la mise en œuvre de la charte du parc et de la construction des nouveaux cadres opérationnels européens (PO 20/27) notamment en ce qui concerne la « politique des hauts ». Les premières réunions ont permis une appropriation des nouveaux membres d'un certain nombre de dossiers de fond sur lesquels travailler au sein du conseil tels que les activités agricoles, le cirque de Mafate, la construction des cadres européens...

¹ COPIL = Région, Département, Etat, OFB, PNRun, RN Marine, et les 5 EPCI.

II. L'activité 2022 et les perspectives en 2023

1. L'activité 2022

▪ Réactualisation du projet d'établissement

Validé lors du Conseil d'administration de décembre 2018, ce plan d'actions avait vocation à avoir une durée de 4 ans soit jusqu'à la fin 2022. Une évaluation de sa mise en œuvre a été faite en continu et a permis d'identifier des points d'amélioration à travers l'évolution de la démarche porte de parc, l'amélioration des articulations entre secteurs et services du parc, l'amélioration de l'articulation des politiques publiques sur des espaces d'intérêt pour la stratégie de mise en œuvre de la charte...

Les priorités restent globalement les mêmes mais la méthode de déploiement des projets et actions évolue. Tout en conservant des axes thématiques, les approches micros territoriales vont être développées sur l'ensemble des 4 secteurs. Cette démarche permettra de mieux intégrer nos actions et outils sur des espaces identifiés et mieux articuler les actions des services, des secteurs et des partenaires autour d'objectifs partagés. Cette approche structurera également la construction de la future convention avec le Département qui sera également thématique et territorialisée.

▪ Les Espèces exotiques envahissantes (EEE) végétales et animales

L'année 2022 a permis de consolider nos moyens humains, la production d'outils partagés, et le confortement de la gouvernance territoriale. Les moyens dédiés dans le cadre du Fonds pour les Outre-mer (350 K€), et les deux projets financés dans le cadre du FEDER (450 K€) ont permis de densifier nos moyens humains avec des résultats notables.

Pour les EEE végétales :

- Structuration et test d'un modèle multi espèces pour anticiper sur les dynamiques des espèces les plus transformantes,
- Mise en place des premiers tests sur les outils d'interprétation satellites pour améliorer le diagnostic statique et son suivi,
- Construction partenarial et test des outils de diagnostic terrain (niveau d'invasion/conservation) et d'évaluation des résultats de la restauration. Ces outils ont vocation à être les seuls outils mis en œuvre par l'ensemble des institutions œuvrant sur le territoire,
- Amélioration de la connaissance du degré d'invasion/conservation par la mise en œuvre des méthodes diagnostic terrain sur les espaces identifiés lors du premier travail de priorisation,
- Travail d'identification et de priorisation des espaces à enjeux en matière de continuité écologique,
- Rédaction du cahier des charges pour construire une plateforme unique d'information sur les interventions de lutte et de restauration menées par les différents intervenants,

Pour les EEE animales :

Grace aux financements dédiés (FEDER) les travaux sur la problématique des espèces exotiques envahissantes animales ont connus une forte accélération en 2022.

Un travail très détaillé de parangonnage a été réalisé sur les techniques de lutte contre les rats et les chats dans le monde entier. La principale limite à la mise en œuvre à La Réunion des techniques les plus efficaces est d'ordre réglementaire (statut du chat d'une part et condition d'utilisation de certaines molécules pour le rat). Les arrêtés du directeur du parc national pris en 2020 sur la régulation des rats et des chats n'ont pas été attaqués mais n'apportent que des solutions partielles et restent fragiles (utilisation des raticides hors AMM, destruction d'une espèce domestique).

A noter une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un nouveau raticide (le NORBORMID porté par la société LIPHATECH) très prometteur. Les tests de largages de raticide par drone se poursuivent, en se heurtant également à certaines difficultés réglementaires (homologation des drones, évolution de la réglementation sur les vols réalisés par les drones).

Malgré toutes ces difficultés, les opérations de contrôles des chats et des rats se sont poursuivies en 2022 en cœur de parc tant sur les colonies de tuit tuit que sur les colonies des deux espèces de pétrels.

A noter que les financements publics disponibles pour la capture des chats hors du cœur ont été fortement réduits en 2022 (diminution des crédits et surtout diminution des moyens humains en insertion mis à disposition par le conseil départemental).

Le parc s'est également nettement repositionné sur l'animation de l'ensemble des acteurs intervenants sur ces sujets, ce qui permet de garder une bonne dynamique de groupe.

▪ **Plan d'actions concerté Roches Ecrite**

Dans la continuité du travail mené sur le périmètre des anciennes réserves naturelles initié sur Mare Longue, une démarche de même nature a été démarrée en 2022 sur Roche Ecrite.

Initié sur la base de la gestion du cœur de nature avec ses enjeux spécifiques (notamment autour de la dernière population de *Lalage newtoni*) l'ambition est de s'inscrire dans un cadre plus global tant territorial que thématique. Le périmètre de discussion inclut donc la zone urbaine (Saint Denis, capitale de l'île), et les travaux portent également sur les interactions entre l'espace naturel et l'espace urbain (appropriation, pollution lumineuse, gestion des flux etc). La gouvernance adaptée est mise en place. La construction du plan d'action concerté est facilitée par l'obtention d'un financement Mobiodiv de l'OFB (120k€).

▪ **Lancement du plan paysage**

Le parc national de la Réunion a été lauréat d'un appel à projet de la DHUP pour l'élaboration d'un plan Paysage sur l'île en 2020. A une telle échelle, ce plan paysage s'entend comme un cadre global de discussion entre l'ensemble des pouvoirs publics sur ce que sont les paysages à la Réunion, comment ils évoluent et quelle réelle politique publique il faudrait mettre en place pour les gérer. Ce sujet des paysages, même s'il constitue le premier axe stratégique de la charte et un deux attributs de la valeur universelle exceptionnelle du patrimoine mondial, a été finalement assez peu investi par le parc jusqu'ici.

L'objectif de la démarche est donc de construire une vision commune, à l'échelle de l'ensemble des acteurs concernés et de décliner cette vision dans les politiques publiques notamment d'aménagement. Le lancement de la révision du Schéma d'Aménagement Régional en 2022 par la Région est une opportunité unique et le plan paysage devra alimenter cette réflexion. Après une longue phase de maturation du cahier des charges, le marché de prestation va être notifié avant fin 2022. L'élaboration du plan vient en complément de la révision de l'atlas des paysages lancé par la DEAL et doit durer deux ans. Les productions opérationnelles concerneront toutes les échelles depuis le SAR jusqu'au projets en passants par les SCOT, PLU, schéma et projets en matière d'énergie, routes etc...

▪ **Accompagnement des projets d'aménagement et de construction du Département en cœur de Parc**

- **Piton de la fournaise** : suivi de la phase chantier de reconstruction du gîte

En lien avec la MO (CD) et le dispositif d'accompagnement environnemental mis en place, le parc assure le suivi des préconisations liées à l'autorisation conforme. Il est à noter que grâce à ce chantier mené avec beaucoup d'exigence, la MO et l'ensemble des opérateurs sont en train de monter en compétence sur des projets de ce type. Ce gain en expertise sera précieux dans l'élaboration et la mise en œuvre des grands chantiers à venir du Pas de Bellecombe-Jacob sur le Piton de la Fournaise, et du Maïdo, Un suivi du chantier expérimental de reconstitution expérimentale de l'espace des anciens jardins attenants au gîte avec un cortège d'espèces endémiques cultivées sur site est organisé avec la MO

- **Piton des Neiges** : suivi de la phase avant-projet de reconstruction du refuge

Le refuge du piton des neiges, isolé à plus de 2400 m d'altitude est un site emblématique de la découverte du patrimoine Réunionnais. Devenu obsolète, le refuge doit être déconstruit pour être remplacé par une structure plus adaptée. En 2020, le projet porté par le conseil départemental a été fortement remanié notamment suite au constat de son inadaptation au site. Un nouveau programme a donc été construit en partenariat et de nouveaux projets ont été présentés, passant d'une logique de « geste architectural »

(sic) à une recherche d'intégration, d'authenticité (passage d'un projet de gîte à un projet de refuge), voire de discrétion. Le projet va être lancé en 2023 et supposera un fort investissement des équipes du parc en termes d'accompagnement et d'encadrement (CS, délibération du CA etc...).

- **Maïdo** : suivi de la première phase du projet d'aménagement du site et encadrement du déploiement des nouvelles infrastructures Telecom :

Suite aux incendies de novembre 2020, un plan de reconstruction des infrastructures touristiques existantes a été co-construit avec le département pour ce site accueillant plus de 250.000 touristes par an. Ce premier travail a été l'opportunité de premiers échanges avec le Département sur les perspectives d'aménagement de ce grand site,

Infrastructure Télécom ; après l'incendie et de façon à rétablir rapidement la couverture sur le site de Mafate, les différents opérateurs ont procédé à des installations temporaires sur le site. En suivant, un travail avec l'ensemble des parties prenantes (TDF, les différentes compagnies, la gendarmerie et le Département) a permis de regrouper et d'optimiser les installations de façon à en réduire significativement les impacts paysagers. La démarche avec l'ensemble des acteurs et le Département sera reproduite sur l'ensemble du site du Piton de la Fournaise en y intégrant une dimension évacuation des équipements obsolètes.

- **Lancement de la démarche d'évaluation de la Charte et réflexion sur l'évolution des méthodes d'évaluation de l'état d'intégrité du Bien classé au patrimoine mondial de l'UNESCO :**

Les travaux d'évaluation de la mise en œuvre de la charte ont débuté avec notamment le recrutement d'une AMO et la mise en place de la gouvernance adaptée. Comme suite à un aléa interne (départ de la chargée de mission), la démarche a été décalée de quelques mois et reprend de façon plus active en cette fin 2022. D'ici la fin de l'année est prévue d'une part la réalisation d'un bilan des actions conduites sur le territoire tant par l'établissement public que les autres acteurs concernés mais égalent la réflexion sur les questions évaluatives à retenir. L'objectif est de pouvoir stabiliser un référentiel d'évaluation complet pour mi/fin 2023, de façon à pouvoir mener l'exercice d'évaluation en 2024.

En parallèle une démarche plus spécifique concernant le bien patrimoine mondial est en cours. Le bien patrimoine mondial fait l'objet d'une dynamique de suivi/évaluation spécifique. Tous les 3 ans, l'UICN évalue le degré d'intégrité du bien et tous les 10 ans, celui-ci fait l'objet d'une évaluation plus globale (menée à l'échelle de l'ensemble des biens français). Les « référentiels » de ces différentes démarches ont montré de réelles limites, voire des insuffisances importantes, pouvant conduire à leur remise en cause. Outre la participation des équipes du parc à différentes démarches menées à l'échelle nationale (avec l'UICN et l'association des biens français du patrimoine mondial) pour faire évoluer les choses, un travail approfondi a été lancé en interne pour élaborer un véritable référentiel d'évaluation du bien, basé sur une analyse de ce que sont les attributs de la VUE (concrètement), des outils pouvant être mis en place pour en assurer le suivi et l'évaluation. Ce travail a connu de réelles avancées en 2022 (stage de 6 mois de l'ENPC) et va se poursuivre en 2023.

- **Modernisation de la réglementation applicable en cœur de parc**

Le chantier de fond concernant la modernisation de la réglementation s'appliquant dans le parc se poursuit. En 2022, de nombreux chantiers sont en cours (réglementation accès, bivouac, activités commerciales, prises de vue etc...) et trois thèmes sont particulièrement avancés ou terminés (manifestations publiques, activités agricoles, et survol). A noter que la révision de la réglementation existante sur le survol, a suscité un très fort débat (plus de 750 contributions sur le registre de mise à disposition du public, nombreux articles de presse, réseaux sociaux etc...). La portée de cet arrêté était pourtant limitée à la reformulation de réglementations préexistantes (pour la protection des oiseaux notamment) et à l'ajout d'une interdiction très limitée sur les drones. Néanmoins il a été l'occasion pour un large public de faire part de son mécontentement au sujet des survols de l'île (essentiellement par des hélicoptères) et de toutes les nuisances occasionnées. Ainsi, les doléances vont bien au-delà de la zone du cœur de Parc, en se concentrant notamment à proximité des aéroports, héliportation et cirques de Cilaos et de Salazie.

Cette très forte réaction nous conforte dans l'idée qu'il faut ouvrir, à l'échelle de l'île et avec l'ensemble des parties prenantes, une réflexion de fond sur les nuisances générées par les survols et trouver des solutions de régulation de ces usages. Ce sujet fera partie des priorités en terme de discussion avec le nouveau préfet de la Réunion et les services de l'Etat concernés mais également avec les collectivités (notamment la Région) en 2023.

A noter enfin que l'idée d'un guichet unique pour le traitement des demandes d'autorisation ONF/Parc (en cœur de parc) a fait son chemin et que les deux établissements finalisent le cahier des charges pour le mettre en œuvre concrètement. Un prestataire technique doit être recruté fin 2022 pour un chantier qui pourrait être bouclé pour fin 2023. L'outil permettra d'avoir un point d'entrée/sortie unique pour les pétitionnaires pour les autorisations code de l'environnement et code forestier et facilitera l'instruction et les échanges entre les deux établissements.

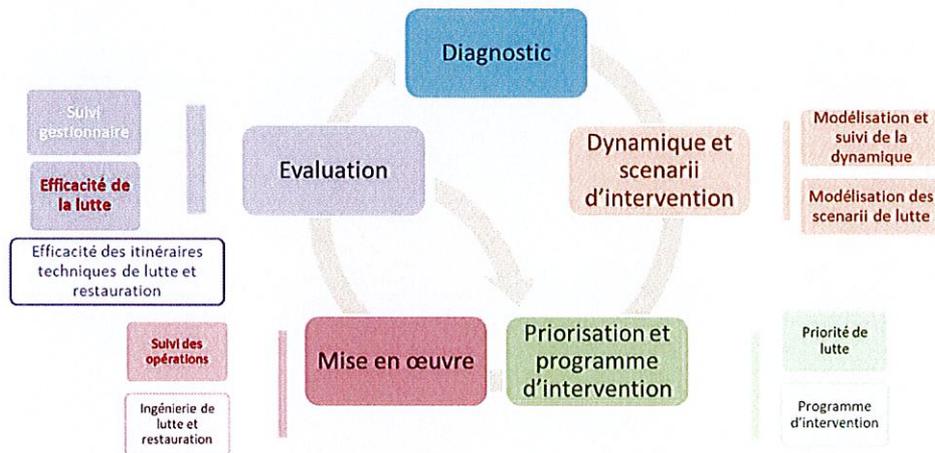
2. Les chantiers prioritaires pour 2023

▪ Les Programmes opérationnels européens

Les PO seront lancés dès le mois de janvier 2023. Sur la base du nouveau projet d'établissement, des projets prioritaires nécessitant des moyens supplémentaires seront identifiés. Ces projets feront l'objet de demandes de financements dès le démarrage de ces programmes.

▪ Les Espèces exotiques envahissantes végétales

Le schéma ci-dessous sert de structure aux travaux de l'ensemble des partenaires sur le sujet.



Les chantiers prioritaires seront :

- Améliorer le diagnostic d'état en déployant les outils diagnostic sur les espaces prioritaires,
- Construire une vision prévisionnelles en travaillant sur les dynamiques des espèces les plus préoccupantes et proposer des scénarii d'intervention,
- Construire une interface pour l'échange d'information sur les chantiers d'interventions et mettre en place une plateforme mutualisée pour gérer les données en lien avec le sujet,
- Mettre en place un protocole partagé d'évaluation du résultat des action mises en place,
- Travailler sur une gouvernance globale en s'appuyant sur la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité,
- Accompagner la montée en puissance d'une capacité opérationnelle tout au long d'une filière « ingénierie écologique ».

▪ Les Espèces exotiques animales

- Rédaction des stratégies globales de lutte sur les rats, les chats et les autres EEE animales (Cerf, perruche...),
- Poursuite de la coordination des acteurs (collectivités, services de l'Etat, associations),
- Continuité des actions de lutte en cœur et de capture hors cœur.

▪ Les espèces à enjeux

- Coordonner le plan national d'action pétrels sur les aspects ; connaissances, lutte contre la prédation et problématique de la fragmentation des milieux (cf. programme les jours de la nuit),
- Construire un plan d'action spécifique pour le tuit-tuit, en privilégiant une approche habitat dans le cadre du plan d'actions concerté de la Roche Ecrite.

▪ **La Transition écologique**

- Compléter et consolider le diagnostic sur la pollution lumineuse en développant la démarche environnement nocturne dans le cadre du programme des Jours de la Nuit,
- Développer le partenariat inter-parc sur le sujet (cf. Life stratégie nature et groupe projet du réseau).

▪ **Gestion UNESCO :**

- Plan paysage travail sur le critère VII et développement des outils d'analyse et intégration dans les plans/projets/programmes
- Préparation du rapport périodique UNESCO,

▪ **Suivi/accompagnement des grands ouvrages et des aménagements en cœur de parc :**

- Finalisation gîte piton de la fournaise et différents projets d'aménagement sur ce site,
- Lancement opérationnelle de la déconstruction / reconstruction du refuge du piton des Neiges
- Encadrement des infrastructures télécommunication sur le Maïdo, travaux provisoires sur le Belvédère et surtout contribution à l'étude globale d'aménagement (MO : Conseil départemental).

▪ **Chantier d'implantation du secteur ouest du Parc national :**

Ouvrage important tant dans son ambition architecturale (réhabilitation d'un bâtiment ancien), élément structurant d'un nouvel espace public sur la biodiversité et partenariat avec l'intercommunalité de l'ouest et enjeux de livrer le bâtiment dans les délais pour financement plan de relance.

III. Etat d'avancement du programme 2021-2023 inscrit au Plan de Relance

La fiche **annexe 1** rappelle les projets inscrits au Plan de Relance ainsi que les échéanciers tels qu'ils ont été révisés lors du BR2 de septembre 2022.

PROJET 1 - Implantation Antenne Ouest – LENA : Le projet avait subi en 2021 quelques mois de décalage dans son avancée notamment liés à l'instruction du permis de construire et à une révision de l'esquisse et de l'avant-projet définitif. Lors du lancement de la consultation pour les marchés de travaux, au regard de la nette augmentation des prix des matières premières et des travaux (constatée lors de la consultation pour l'antenne Sud (Projet 3), il était à craindre que le coût de ce projet soit supérieur aux prévisions, nécessitant un ré-arbitrage des montants consacrés aux autres projets et possiblement une demande de financements complémentaires.

La consultation des marchés de travaux des entreprises a confirmé cette crainte avec un coût global de 1.394.000€ hors enveloppe pour les aléas et les révisions de prix. Pour parer aux imprévus, il a été réservé une enveloppe de 111.251,57€, ce qui porte le coût global du projet immobilier en AE à 1.505.251,57€,

Ces évolutions avaient nécessité un ré-arbitrage au BR2 des enveloppes prévues pour les autres projets financés sur cette dotation MTE de 1,7M€.

Par ailleurs, en raison du décalage dans le démarrage du chantier, les crédits de paiement, qui avaient été ouverts à hauteur de 900.000€ au BI 2022, avaient été ramenés à 475.000€ au BR2, reportant ainsi le volume de dépenses à 1.030.251,57€ au budget 2023

NB : l'arboretum qui complète ce projet reste avec un coût inchangé à 80.000€

PROJET 2 - Valorisation paysagère et écologique RN 3 : ce projet visant à l'amélioration de l'état de conservation des abords et à la valorisation de la portion RN 3 traversant le cœur du Parc national (Bras des Calumets–Col de Bellevue) avec pour ambition d'avoir une stratégie de restauration et de faire de ce parcours une véritable vitrine de découverte des patrimoines inscrits au PMU avait été initialement chiffré à 170.000 €.

Le financement du projet a été ramené à 97.020,70€ pour couvrir les coûts de l'étude qui se déroulera sur la dernière partie de 2022

PROJET 3 - Aménagement des espaces entre le centre bourg et la maison du Parc - Plaine des Palmistes (436.757 €) : ce projet de création d'un « espace naturel urbain » et d'un pôle de partenaires autour de la maison du Parc de la Plaine des Palmistes était initialement chiffré à 436.757 €.

Le financement du projet est ramené à 161.485€. 45.000€ sur dotation MTES sont destinés à l'étude des aménagements des espaces publics. Les 116.485€ de reliquat de dotation hors Plan de relance seront recentré sur l'aménagement des espaces de travail du siège (cf point IV – dialogue de gestion). En effet, si à sa construction, le siège de la Plaine des Palmistes répondait à l'ensemble des besoins d'espaces de travail, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Le tableau ci-après récapitule la réallocation de l'enveloppe MTES de 1,7M€ entre les 3 projets

EVOLUTION DE L'ECHEANCIER PREVISIONNEL DES PROJETS ASSOCIES à la dotation MTES 1,7M€ PLAN DE RELANCE

PROJETS							Répartition initiale	Révision répartition	Variation
N°	INTITULE DU PROJET	Code PE	Opération	types de dépenses	Nature DEP	Plan de relance			
1	Implantation Antenne Ouest - LENA	P25-01	Antenne Ouest - LENA	Travaux de réhabilitation (hors AMO et MOE)	FONCT	OUI	1 157 000,00	1 505 251,57	+ 348 251,57 €
		P25-01-1	Aménagement mis en découverte espace extérieur LENA		FONCT	OUI			
2	Valorisation paysagère et écologique RN 3	P11-04-2	Valorisation paysagère et écologique RN 3	1ère phase de travaux prioritaires de lutte et de restauration écologique	FONCT	OUI	125 000,00		- 125 000,00 €
				Etude de faisabilité requalification des délaissés, Elaboration du plan d'actions	FONCT	OUI	45 000,00	97 020,70	+ 52 020,70 €
3	Aménagement des espaces entre le centre bourg et la maison du Parc - Plaine des Palmistes	P24-02	Structurer l'offre de découverte de la MDP	Aménagements espaces publics Plaine des Palmistes	INV	OUI	275 272,27		- 275 272,27 €
		P24-01	Amenagement MdP - Plaine des Palmistes		FONCT	OUI	45 000,00	45 000,00	-
sous-total fonctionnement							295 000,00	222 020,70	- 72 979,30 €
sous-total investissement							1 432 272,27	1 505 251,57	+ 72 979,30 €
TOTAL							1 727 272,27	1 727 272,27	

Financier	Plan de relance	Montant
Dotation MTES - DEB / Aires protégées	OUI	1 727 272,27

PROJET 4 - Implantation Antenne Sud - Pole 3P: La consultation des marchés de travaux des entreprises avait été lancée mi-2021 pour une notification en décembre 2021. En lien avec la conjoncture actuelle, le retour des offres pour le projet d'implantation de l'Antenne sud avait laissé apparaître une nette augmentation des prix des matières 1ères et des travaux. Par rapport à l'évaluation initiale réalisée par la maîtrise d'œuvre sur les derniers coûts connus, le différentiel avoisinait les +30%.

En conséquence, la dotation France Relance de la DIE (431.000€) avait donc dû être fléchée en totalité sur le bâtiment principal. Suite à la notification des marchés, le différentiel sur le bâtiment principal lié au surcoût ne permettait plus d'intégrer dans la dotation de la DIE (431.000€) les travaux sur le local technique, les aménagements extérieurs (abords, VRD...), la réalisation de places de stationnement ainsi que deux espaces de travail extérieurs ouverts (de type « kiosques »), pour accueillir les agents de passage ou conduire des réunions avec les partenaires

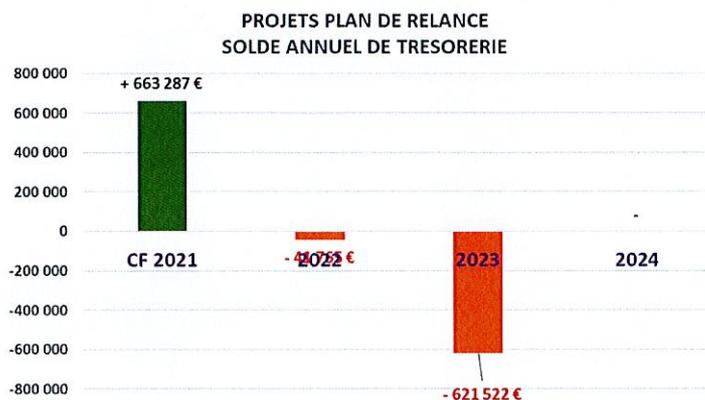
Afin de financer cette 2nde phase de travaux, ce projet immobilier a fait l'objet d'une dotation complémentaire d'investissement qui a été demandée au ministère de tutelle.

Suite à cette demande, par décision attributive n°2103634984 du 22 avril 2022, le Parc national de la Réunion s'est vu allouer une subvention d'investissement de 240 000 € au titre de l'année 2022.

Cette subvention est destinée à financer l'installation de l'implantation pour la nouvelle antenne sud au Pôle 3P-CIRAD par l'aménagement des extérieurs (local technique, réalisation de places de stationnement, création de deux espaces de travail ouverts). Il est prévu que cette Phase II soit réalisée d'ici la fin 2022.

Aussi, ce BR2 sera ajusté de +240.000€ en recettes ainsi que de +240.000€ en AE et CP

Compte tenu des réarbitrages précédemment décrits et du décalage dans la réalisation du projet LENA, le solde annuel de trésorerie spécifique au Plan de Relance se présente de la façon suivante :



Pour mémoire le versement par avance des dotations France Relance avait dégagé un excédent de trésorerie de 663.227€ du fait du faible montant de CP réalisés en 2021. Avec le décalage du projet LENA, l'année 2022 avoisinerait l'équilibre avec un solde légèrement négatif (-41.000€). En revanche la trésorerie, abondée en 2021 par les avances, sera mobilisée à hauteur de -621.000€ en 2023 pour les dépenses réalisées.

IV. Le budget initial 2023 dédié aux projets de l'établissement

▪ Atterrissage du budget 2022

- Le budget initial 2022 prévoyait un niveau de dépenses de 8.936.384€ en CP (9.276.478€ en AE) pour un volume de recettes évalué à 8.987.494€ générant un solde excédentaire de 51.509€.
- Suite à l'éligibilité au projet MobBiodiv' Roche Ecrite, à l'évolution du plafond d'emploi et à la prise en compte des mesures gouvernementales de revalorisation salariales ainsi que des restes à payer, le BR1 du mois de mars portait le budget à 9.679.713€ en CP (9.679.713€ en AE) pour 9.170.581€ en recettes, générant un solde budgétaire de -509.131€. Une prise en compte des restes à payer 2021 pour un volume global de 260.500€
- Le point d'atterrissage estimé à ce jour dans le cadre du BR2 2022 prévoit un **solde budgétaire ramené à -69.131,86€** contre -507.131,86€ au BR1. Cette évolution provient principalement du report de 456.000€ de CP d'investissement compte tenu de l'état d'avancement du projet immobilier Secteur Ouest LENA - Plan de Relance sur 2023.

▪ Les faits budgétaires marquants pour l'exercice 2022

Au-delà des projets liés au Plan de Relance et évoqués précédemment, plusieurs autres faits marquants 2022 sont à préciser pour ce nouvel exercice.

Dans le cadre de son projet d'établissement et de la dynamique impulsée, le Parc national de La Réunion a pu lancer de nouveaux projets reposant sur des financements extérieurs :

➤ **Projet « MobBiodiv Restauration 2021 – Roche Ecrite » (AAP – France Relance)**

Le projet présenté par le Parc national de La Réunion vise à construire un plan d'actions concerté en collaboration avec les parties prenantes du territoire, permettant de planifier et coordonner les actions de conservation, de gestion, de restauration écologique et de valorisation du massif de la Roche Ecrite. Des actions de mobilisation citoyenne et de sensibilisation seront entreprises simultanément à la construction du plan d'actions.

Le montant prévisionnel global du projet sur une durée de 18 mois est estimé à 167.426€, avec une participation financière de l'OFB pour un montant de 100.000 € soit 60,00 % du montant total et une contribution du Département de la Réunion pour 33.713€ soit 20,00 % du montant total. Ce projet est financé globalement à hauteur de 80%.

➤ **Programme d'actions pour la valorisation patrimoniale du sentié Fah'Âme**

Ce projet vise à contribuer au projet « Sentié Fah'Âme » porté par le GAL Grand Sud, par l'identification et le recensement des points d'intérêt patrimoniaux (naturels, historiques, bâtis etc.) présents sur l'itinéraire, et la production de contenus et supports de médiation qui permettront leur mise en découverte auprès du grand public, en particulier réunionnais.

Ces contenus seront mis à la disposition du GAL Grand Sud pour ses propres outils de diffusion (site internet du sentié Fah'Âme etc.).

Ils seront également valorisés via les supports de diffusion habituels du Parc national (plateforme Rando tec-tec, réseaux sociaux etc.)

Le montant prévisionnel global du projet sur une durée de 12 mois est estimé à 275.000 €, avec une sollicitation financière sur des fonds FEADER pour un montant de 165.000 € soit 60,00 % du montant total et une contrepartie nationale pour 55.000€ soit 20,00 % du montant total. Ce projet est financé globalement à hauteur de 80%

Enfin, l'année 2022 verra la conclusion de plusieurs projets fléchés « ECODOM 3E », le 1^{er} « PAT MAFATE » et le plan d'actions « Marque Esprit Parc » ainsi que la réhabilitation du bâtiment principal du Secteur Sud – CIRAD financé par les fonds France Relance de la DIE.

La clôture de certains de ces projets se soldera par l'encaissement final de recettes au BI 2023.

▪ **Nouveau projet fléché pour l'exercice 2023**

Le Parc National s'est inscrit dans l'appel à projets 2022 pour l'animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) 2023-2027 lancé par la DAAF. Les MAEC constituent un des outils majeurs de la Politique Agricole Commune (PAC) dans l'accompagnement du changement des pratiques agricoles afin de répondre à des enjeux environnementaux. Ces mesures permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui initient et s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques. Ce projet évalué 54.610€ a fait l'objet d'une demande de financement auprès de la DAAF pour 1 poste d'animateur sur 12 mois.

▪ **Les principes qui président à l'équilibre budgétaire 2023**

Plusieurs principes ont été retenus pour déterminer le niveau d'équilibre du budget 2023 :

- Les nouveaux projets ne sont inscrits au budget que si nous avons une certitude sur leur financement et avec un niveau de participation suffisant. Un effet levier financier est systématiquement recherché par le Parc lorsqu'il s'engage sur de nouveaux projets
- Les recettes pouvant se montrer incertaines au moment de l'élaboration du budget ne sont pas intégrées mais seront prises en compte lors d'un budget rectificatif.
- Le cas échéant, le résultat excédentaire doit permettre de reconstituer en partie le fonds de roulement et la trésorerie qui ont servi à prendre en charge les dépenses des projets sur les années antérieures en attendant l'encaissement des recettes fléchées.
- Le niveau de trésorerie doit à un niveau acceptable équivalent à 4 mois de fonctionnement (soit environ 2,5M€) et doit permettre de faire face aux décalages temporels dans la mise en œuvre des projets entre l'exercice d'exécution des dépenses et l'année d'encaissement des recettes.

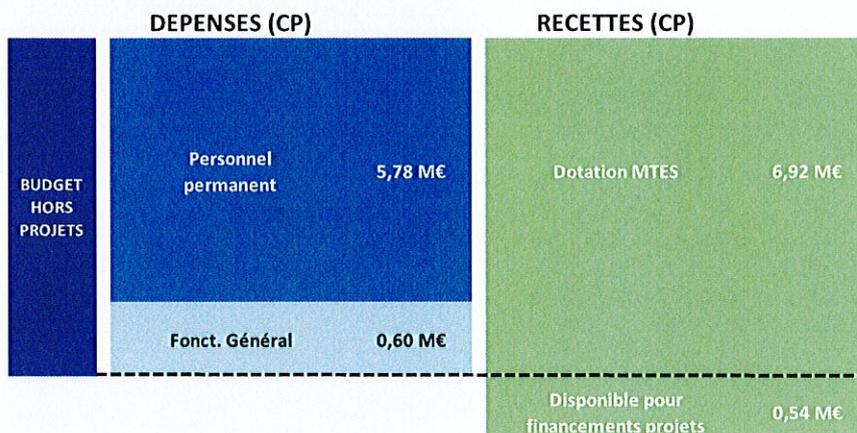
▪ **Les perspectives des moyens 2023 vues en dialogue de gestion ministériel**

Lors du 26 septembre 2022, le dialogue de gestion avec le Ministère de tutelle a permis de recueillir des éléments de perspectives en termes de moyens pour 2023 :

- En 2022, une hausse des effectifs des Parcs nationaux avait été actée, à hauteur de 20 ETPT supplémentaires, dont 10 dédiés au Parc national des forêts. Au total, le plafond d'emplois des Parcs nationaux était porté à 843 ETPT en 2022, contre 803 ETPT en 2021. Le projet de loi de finances pour 2023 (PLF) ne prévoit pas de modification de ce plafond stabilisé à 843 ETPT pour l'ensemble des Parcs.

- De même, lors des échanges avec la tutelle, les dotations annuelles de fonctionnement ne devraient pas subir d'évolution malgré l'application de mesures nationales en matière notamment de revalorisation du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2022. Ces charges supplémentaires en personnel sans compensation viennent éroder le solde disponible pour la recherche de financements extérieurs (cf. schéma ci-après). Le solde serait ramené à environ 540.000€ contre 740.000€ par rapport au BI 2021.

Cette érosion a pour conséquences d'altérer la capacité de l'établissement à lever des financements pour ses projets fléchés et d'avoir une vigilance accrue sur l'évolution des dépenses permanentes.



- Au niveau des perspectives d'investissement, si à sa construction, le siège de la Plaine des Palmistes répondait à l'ensemble des besoins d'espaces de travail, celui-ci arrive aujourd'hui à saturation du fait de
 - L'évolution structurelle de l'équipe avec un renfort des services du siège en chargés de mission sous plafond, en lien avec la modification de la structure des équipes de s secteurs,
 - Du nombre de projets fléchés portés par le PNRUN et le recours, à des renforts temporaires de chargés de missions en hors plafonds pour les mener à bien,
 - La programmation d'une montée en puissance de la mobilisation de VSC (bac +5 sur 24 mois) sur des sujets spécifiques,

Le bâtiment n'offre plus de capacité d'accueil satisfaisante dans ce nouveau schéma d'équipe. Pour pouvoir regagner en espace de travail, il est envisagé que l'équipe du secteur EST, actuellement localisée dans les locaux du siège, soit localisée à proximité sur un plateau technique dédié. L'espace ainsi libéré, permettrait de mener à bien le développement des démarches projets. Le chiffrage de ce plateau évalué à ce stade à environ 900.000€, peut déjà être financé à hauteur de 116.485€ par une partie du reliquat (226.485€) de la dotation de 1,8M€ de 2010 qui avait été ciblée sur le projet du siège.

Une dotation d'investissement complémentaire permettrait dès 2023 (études pré opérationnelles) et, le cas échéant sur 2024 de couvrir cette implantation nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement.

Un projet sera porté en ce sens auprès du Ministère de Tutelle.

A. Les recettes budgétaires 2022

RECETTES	Prévision d'exécution 2022	Variation prévision d'exécution / BI	BI 2023
Recettes globalisées	6 935 323,73	-	6 935 323,73
Autre financement de l'Etat (contrib. OFB)	6 920 323,73	-	6 920 323,73
Autres financements de l'Etat		-	
Fiscalité affectée		-	
Autres financements publics	5 000,00	-	5 000,00
Recettes propres	10 000,00	-	10 000,00
Recettes fléchées*	2 475 257,51	- 821 367,41	1 653 890,10
Financements de l'Etat fléchés	1 152 957,03	- 78 950,24	1 074 006,79
Autres financements publics fléchés	1 298 300,48	- 762 224,17	536 076,31
Recettes propres fléchées	24 000,00	+ 19 807,00	43 807,00
TOTAL DES RECETTES (C)	9 410 581,24	- 821 367,41	8 589 213,83

Les recettes globalisées

Le montant de la dotation annuelle de fonctionnement 2023 qui sera attribuée au Parc national de La Réunion est basée sur une hypothèse de stabilisation à 6.920.323,73€, conforme au montant notifié pour l'exercice 2022. Un ajustement sera éventuellement opéré lors d'un BR si ce montant était amené à évoluer.

Les recettes propres sont envisagées au même niveau que 2022. Il n'est pas envisagé à ce jour de ventes de véhicules ou d'éventuelle autre cession.

Les recettes fléchées sur projet

Concernant les financements issus du Plan de Relance, un solde de recette de 576.390€ est inscrit à ce BI2023 sur la base des accords fixés dans la convention signée avec le Ministère de tutelle en mars 2021. A cet égard, l'annexe 1 présente l'échéancier des AE/CP révisé au BR2 2022.

On note parmi les plus significatives, plusieurs recettes relatives aux projets suivants :

P01-03 - ECODOM-3E - FEDER, Région, Etat	92 600 €
P02-01 - Lutte contre les EEE animales - action A - FEDER, région, Etat	69 491 €
P02-05 - Lutte contre les EEE animales - Action B - FEDER, Région, Etat	131 010 €
P04-01 - Mob'Biodiv Roche Ecrite - OFB	30 000 €
P04-02 - Mob'Biodiv Mare-longue - OFB	30 600 €
P07-03-1 - Dispositif Inter-PAT - DAAF	86 526 €
P10-01 - Assistance technique SGH 2016-2022 - FEADER	53 399 €
P10-01 - Assistance technique 2021-2022 - Etat	35 850 €
P12-06 - Plan de paysage - Etat - CCT	45 000 €
P13-02-1 - Coordination schéma ileet Mafate - FEADER, Dept	63 633 €
P13-04-2 - PAT Mafate (2021-2024) - DAAF	110 737 €
P15-02 - Programme d'actions sentier Fah Ame - CPN Etat	27 557 €
P18-03 - Conception et production outils pédagogiques - FEADER, Dept	87 098 €

Il est prévu également l'inscription d'une dotation d'investissement du Ministère à hauteur de 116.485€ correspondant à une partie du reliquat (226.485€) de la dotation de 1,8M€ de 2010 pour le Siège et l'antenne Nord. Cette dotation permettra le lancement du projet de relocalisation du secteur Est évoqué précédemment.

Sur la base de la liste exhaustive des recettes fléchées sur projet retracée dans le tableau n°3 de la maquette budgétaire, le volume de recettes fléchées s'établira à 1.653.890€. Le recul de 821.000€ par rapport au budget 2022 est à relativiser compte tenu des avances perçues notamment au titre des projets du plan de relance

B. Les dépenses budgétaires 2023

DEPENSES	AE			CP		
	Prévision d'exécution 2022	Variation prévision d'exécution / BI	BI 2023	Prévision d'exécution 2022	Variation prévision d'exécution / BI	BI 2023
Personnel	6 141 082,24	- 23 372,24	6 117 710,00	6 141 082,24	- 23 372,24	6 117 710,00
Fonctionnement	2 388 472,96	- 1 290 002,96	1 098 470,00	2 070 613,38	- 496 806,68	1 573 806,70
Intervention	74 030,00	- 1 930,00	72 100,00	106 930,20	+ 7 769,80	114 700,00
Investissement	1 916 600,71	- 1 721 865,71	194 735,00	1 161 087,28	- 17 585,71	1 143 501,57
TOTAL DES DEPENSES	10 520 185,91	- 3 037 170,91	7 483 015,00	9 479 713,10	- 529 994,83	8 949 718,27

1. Prévisions d'effectifs et de masse salariale 2023

▪ Les emplois sous plafond

Compte tenu des informations recueillies lors du dialogue de gestion avec le ministère de tutelle et de la stabilité potentielle des emplois pour les parcs nationaux, le plafond d'emplois 2022 sera reconduit à **82,2 ETP et 84,5 ETPT** pour cet exercice 2023.

Toutefois si la notification de moyens demandait d'ajuster ce plafond, la modification correspondante serait opérée en budget rectificatif.

Dans cette perspective du maintien du plafond d'emploi notifié en 2022, la masse salariale serait en sensible évolution de -23.372€ par rapport au BR2 2022 et à la prévision d'exécution 2022. La masse salariale prévisionnelle 2023 prendra en considération notamment :

- L'effet en année pleine de la revalorisation de 3,5% du point d'indice de la fonction publique à compter du 1^{er} juillet 2022 .
- L'effet en année pleine de l'évolution du plafond d'emploi de +0,9 ETP/ETPT notifié courant 2022
- L'évolution du volume d'allocations de retour à l'emploi consécutif des fins de contrats des agents sur les projets
- la prise en compte de l'application annuelle de la part variable pour les agents titulaires relevant du RIFSEEP et les contractuels relevant du Quasi Statut

▪ Les emplois hors plafond

Au BR2 de l'année 2022, le plafond d'autorisation d'emploi voté (hors volontaires services civiques) avait été porté à 7 ETP à 8,72 ETPT pour tenir compte notamment de nouveaux projets et de ceux en cours.

L'année 2023 verra la fin des contrats liés aux projets Mobbiodyv Roche Ecrite, Lutte EEE animales et Valorisation du Sentié Fah'ame mais devra tenir compte des effets en année pleine des autres projets en cours :

- PAT Mafate 2021-2024 : financement DAAF d'un poste sur 36 mois de technicienne-animatrice (1 ETP)
- Projet « Inter PAT » : financement DAAF d'un poste sur 36 mois de chargé de mission (1 ETP)
- Coopération SANPARKS - Afrique du Sud : financement AFD d'un poste sur 36 mois de coordinateur (1 ETP)

Les autorisations intégreront également le nouveau projet évoqué précédemment :

- MAEC 2023-2027 : financement DAAF d'un poste sur 12 mois d'animateur (1 ETP)

Il est proposé de porter les autorisations d'emplois concernant les emplois hors plafond 2023 financés à **4 ETP et 6,17 ETPT**.

Compte tenu de ces évolutions d'emplois financés, il est prévu de fixer la masse salariale hors plafond à 339.710€ au BI 2023 (contre 452.382€ au BR2 2022).

Il est à rappeler que les emplois hors plafond sont intégralement financés par des financements extérieurs sur projets fléchés.

Globalement, la masse salariale prévisionnelle pour le BI 2023 serait de **6.117.710€** contre **6.141.082€** au BR2 2022.

↳ **Le Conseil d'Administration sera amené à délibérer sur les autorisations d'emplois.**

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour un montant de 1.098.480€ en AE et de 1.573.807€ en CP, en recul par rapport au budget 2022.

Les crédits de paiement se répartissent de la manière suivante:

- 600.000€ seront consacrés aux dépenses spécifiquement liées au fonctionnement général de l'établissement avec un maintien au même niveau que celui de 2022 malgré les tensions sur les prix connues ses derniers temps.
- 973.807€ de CP de fonctionnement seront dédiés à la mise en œuvre des actions du projet d'établissement tels que décrits dans la 1^{ere} partie. On distinguera dans ce cadre :

- 157.687€ pour les projets liés au plan de relance
- 416.520€ pour les projets fléchés et notamment les projets lancés en 2022 (Coopération AFS, EEE animales, MobBiodiv, PAT Mafate, InterPat, Plan paysage, sentié Fah'ame). Ces projets ayant été principalement engagés en 2022, le volume d'AE reste à un niveau limité de 118.270€
- 399.600€ pour les autres actions du Projet d'Etablissement qui ne sont pas adossées à des financements extérieurs.

	Fonctionnement	
	AE 2023	CP2023
Projets fléchés	118 270	416 520
Plan de Relance	-	157 687
Projet d'Etab	380 200	399 600
Frais généraux	600 000	600 000
TOTAL	1 098 470	1 573 807

3. Les dépenses d'intervention

Les dépenses d'intervention sont prévues pour un montant de 72.100€ en CP et de 114.700€ en AE, avec un niveau sensiblement équivalent à celui de 2022.

Les dépenses se répartissent de la manière suivante :

- 10.800€ de CP sont inscrit au titre du Life+ BIODIV'OM (2018-2023)
- 62.100€ d'AE et 83.900€ seront destinés à financer des aides pour le projet Tuit-Tuit, les Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) et la stratégie éducative auprès de structures relais.
- 10.000€ en AE et 20.000€ de CP sont réservés pour les quelques subventions antérieures à 2020 non soldées et dans l'éventualité de demandes de subventionnement non prévues à ce jour.

	Intervention	
	AE 2023	CP2023
Projets fléchés	-	10 800
Plan de Relance	-	-
Projet d'Etab	62 100	83 900
Frais généraux	10 000	20 000
TOTAL	72 100	114 700

4. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont inscrites pour un montant de 1.143.502€ en CP et de 194.735€ en AE. Les crédits de paiement se situent à un niveau encore soutenu en raison de la réalisation des projets du plan de relance et plus particulièrement les travaux du secteur Ouest au LENA.

Les dépenses se répartissent de la manière suivante:

- 26.500€ en AE et en CP seront prévus dans les frais généraux afin de poursuivre le renouvellement de la flotte de PC, les équipements en système de visioconférence, ainsi que l'acquisition de quelques mobiliers. NB : Compte tenu des tensions sur le marché automobile et des difficultés d'approvisionnement, l'inscription d'une enveloppe pour le renouvellement de véhicule sera à revoir à un prochain BR en fonction du contexte économique du moment
- 26.750€ en AE et CP sont prévus pour la mise en œuvre du projet fléché MobBiodiv Roche Ecrite
- 25000€ en AE et 35.000€ en CP couvriront les actions pour le renouvellement des bornes aux portes de parc ainsi qu'une évolution des infrastructures informatiques en matière de sauvegarde
- 116.485€ en AE et 1.055.252€ de CP serviront à financer les projets du programme d'opération 2021-2023 liés au Plan de Relance comme cela a été évoqué précédemment. Les AE ayant été principalement engagées sur les 2 exercices précédents, le montant d'AE se limitera au projet de relocalisation du secteur Est

	Investissement	
	AE 2023	CP2023
Projets fléchés	26 750	26 750
Plan de Relance	116 485	1 055 252
Projet d'Etab	25 000	35 000
Frais généraux	26 500	26 500
TOTAL	194 735	1 143 502

↳ Le Conseil d'Administration sera amené à délibérer sur les autorisations budgétaires.

C. Equilibre général du budget initial 2023

	AE			CP		
	Prévision d'exécution 2022	Variation prévision d'exécution / BI	BI 2023	Prévision d'exécution 2022	Variation prévision d'exécution / BI	BI 2023
TOTAL DEPENSES (D)	10 520 185,91	- 3 037 170,91	7 483 015,00	9 479 713,10	- 529 994,83	8 949 718,27
TOTAL RECETTES (R)				9 410 581,24	- 821 367,41	8 589 213,83
SOLDE BUDGETAIRE déficitaire (R-D)				-69 131,86	-291 372,58	-360 504,44

L'équilibre global du BI 2023 s'appuie en matière de crédits de paiement sur :

- Une légère diminution des dépenses de personnel par rapport au BR2 2022, pour passer à 6.117.710€ ;
- Un recul de 24% des dépenses de fonctionnement en lien notamment avec des fins de projet pour s'établir à 1.573.807€ mais avec une poursuite active des nouvelles actions du projet d'établissement ;
- Des dépenses d'intervention à 114.700€ correspondant à un niveau sensiblement équivalent à celui de 2022 ;
- Des dépenses d'investissement fixées à 1.143.501€ résultant principalement de la fin de la mise en œuvre des opérations inscrites au Plan de relance (Secteur Ouest LENA).

Parallèlement, les recettes sur projets sont estimées à 8.589.213€ (en retrait d'environ 8% par rapport au BR2 2022). Les années 2021 et 2022 avaient été marquées par une évolution conséquente des recettes du fait des avances perçus au titre du plan de relance.

Au global avec des dépenses en recul de 5% (-529.994€) et des recettes en retrait de 8% (-821.367€), l'équilibre du BI 2023 se traduit par solde budgétaire déficitaire 360.504€ qu'il est important de relativiser.

En effet, il convient de rappeler que dans le cadre du plan de relance, l'établissement a perçu par avance 1.581.882€ sur les dotations en 2021 et 2022 pour 960.360€ de dépenses, soit un solde d'avance positif de 621.522€. Ce solde venant abonder la trésorerie 2021 et 2022 sera donc mobilisé pour financer les travaux 2023 du Plan de relance (1.314.398€).

Hors Plan de relance, qui nécessite un besoin de financement de 621.522€, le BI 2023 s'équilibrerait avec un solde excédentaire évalué à + 261.000€.

D. Prévision comptable de la situation patrimoniale

Au regard du solde budgétaire déterminé précédemment, le compte de résultat prévisionnel s'établirait néanmoins avec un résultat patrimonial positif de 782.997,13€.

Suite aux dotations aux amortissements évaluées à 476.000€, il résulterait une capacité d'autofinancement de 1.258.997,13€ pour le financement des investissements.

L'exécution du budget 2023 et son équilibre se finaliseraient par un prélèvement de 360.504,44€ de la trésorerie dont le niveau final serait de 3.681.683,71€ et par un abondement du fonds de roulement de 115.485,56 € dont le niveau final serait de 4.974.132,77€.

Le plan de trésorerie prévoit un solde mensuel qui oscillerait entre 3.400.000€ à son niveau le plus faible avec des pics à environ 5.800.000€ au moment du versement de la dotation de fonctionnement du Ministère. L'évolution mensuelle de la trésorerie présente un niveau acceptable tout au long de l'année.

La situation budgétaire et comptable permet également de faire face aux restes à réaliser qui seraient ramenés à 695.000€, en diminution de 1,47M€ en raison notamment de la réalisation des projets engagés précédemment (plan de relance).

↳ **Le Conseil d'Administration sera amené à délibérer sur ces prévisions comptables.**

Le Directeur,

Jean-Philippe DELORME

Le nouveau programme d'opérations 2021-2023 associé au Plan de Relance

2.274.757€ de dotations financières ont été obtenues pour le financement....

Dotation MTES – France Relance : 1.727.272,27€ dont 287.878,80€ (17%) de crédits de paiements sont versés en 2021.

Dotation DIE rénovation des bâtiments de l'Etat – France Relance : 431.000€ versés dès le 1^{er} trimestre 2021.

Dotation d'investissement MTES hors Plan de Relance : 116.485€ sont dirigés sur le projet d'aménagement des abords du siège à la Plaine des Palmistes

...à 100% d'un nouveau programme de 4 opérations sur 2021-2023 dont plus de 2,1M€ s'inscrivent dans le Plan de Relance...

Suite à la consultation pour les marchés de travaux du LENA, les enveloppes par projet sont réarbitrées au BR2 2022 de la manière suivante :

PROJET 1 - Implantation Antenne Ouest – LENA: *projet territorialisé dans le cadre d'un PEET (Projet Educatif Expérimental de Territoire) ayant pour vocation à réhabiliter la Maison Benard au LENA - Trois Bassin (bail TCO) et à la création d'un arboretum.*

⇒ Initialement évalué à 1.237.000 €, le coût de ce projet a été réévalué à 1.585.251,57€

PROJET 2 - Valorisation paysagère et écologique RN 3: *projet visant à la valorisation de la portion RN 3 traversant le cœur du Parc national (Bras des Calumets–Col de Bellevue) avec pour ambition d'avoir une véritable vitrine de découverte des patrimoines inscrits au PMU*

⇒ Initialement chiffré à 170.000 €, le financement du projet a été ramené à 97.020,70€

PROJET 3 - Aménagement des espaces entre le centre bourg et la maison du Parc - Plaine des Palmistes (436.757 €) : *projet de création d'un « espace naturel urbain » et d'un pôle de partenaires autour de la maison du Parc de la Plaine des Palmiste*

⇒ Initialement chiffré à 436.757 €, le financement du projet a été ramené à 161.485€

PROJET 4 - Implantation Antenne Sud - Pole 3P : *projet territorialisé d'intégration dans un pôle de recherche EEE et Restauration écologique dans le cadre d'un partenariat avec le CIRAD St-Pierre - « Pole3P » Plate-forme de Protection des Plantes et visant à la réhabilitation bioclimatique de l'ancienne maison de la forêt*

⇒ L'enveloppe de ce projet reste inchangée à 431.000 €

Les échéanciers ont été révisés selon les données ci-après

ECHEANCIER PLAN DE RELANCE révisé au BR2 2022 (sept 2022)

DEPENSES	AE globale ouverte en 2021	Conso AE 2021	Conso AE 2022	Conso AE 2023 (dotation MTES hors Plan)	TOTAL CP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
FONCT	278 473	127 004	151 469	0	278 473	52 697	98 765	127 011	
INV	1 996 285	347 699	1 532 101	116 485	1 996 285	2 898	806 000	1 187 387	
TOTAL	2 274 757	474 703	1 683 570	116 485	2 274 757	55 595	904 765	1 314 398	

RECETTES	TOTAL	2021	2022	2023	2024
Dotation MTES 1,7M€	1 727 272	287 882	863 000	576 390	-
Dotation MTES (hors Plan) (reliquat opération Siège)	116 485	-	-	116 485	-
Dotation Etat - DIE/SDAFI	431 000	431 000	-	-	-
TOTAL	2 274 757	718 882	863 000	692 875	0

PROJETS PLAN DE RELANCE SOLDE ANNUEL DE TRESORERIE



TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	84,5	6,17	90,67
Rappel du plafond d'emploi notifié par le responsable de programme (ETPT)	84,5		

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois

	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISÉS PAR LA LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel (*)	ETPT	Dépenses de personnel (*)	ETPT	Dépenses de personnel (*)
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (1 + 2 + 3 + 4)	84,3	5 750 000,00 €	6,17	367 710,00 €	90,47	6 117 710,00 €
1 - TITULAIRES	18,3	1 394 676,00 €	0	- €	18,3	1 394 676,00 €
* Titulaires Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'organisme et actes de gestion déconcentrés dans l'organisme)	18,3	1 394 676,00 €	0	- €	18,3	1 394 676,00 €
* Titulaires organisme	0	- €	0	- €	0	- €
2 - CONTRACTUELS	66	4 105 324,00 €	6,17	339 710,00 €	72,17	4 445 034,00 €
* Contractuels de droit public	59,4	3 739 792,00 €	0	- €	59,4	3 739 792,00 €
Contractuels quasi-statut :	44,2	2 349 717,00 €	0	- €	44,2	2 349 717,00 €
* CDD	19,8	980 936,00 €	0	- €	19,8	980 936,00 €
* CDD	24,4	1 368 781,00 €	0	- €	24,4	1 368 781,00 €
* Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	15,2	1 390 075,00 €	0	- €	15,2	1 390 075,00 €
Autres contractuels de droit public	6,6	365 532,00 €	6,17	339 710,00 €	12,77	705 242,00 €
* CDD	0	- €	0	- €	0	- €
* CDD	6,6	365 532,00 €	6,17	339 710,00 €	12,77	705 242,00 €
3 a) - CONTRATS AIDES			0	- €	0	- €
3 b) - APPRENTIS			0	- €	0	- €
3 c) - VOLONTAIRES DE SERVICE CIVIQUE (VSC)			0	- €	0	- €
4 - AUTRES ELEMENTS DE DEPENSES DE PERSONNEL		250 000,00 €		28 000,00 €		278 000,00 €
Autres rémunérations (allocation de retour à l'emploi, vacances et rémunérations occasionnelles / heures supplémentaires, Unedic, allocations retraites à la charge de l'établissement)		200 000,00 €		- €		200 000,00 €
Action sociale et prestations sociale et médecine du travail (activités culturelles, sportives et de loisirs, restauration (cantine, titres restaurant), amicales, contributions au fonctionnement des syndicats, fonds de secours, accidents du travail, médecine du travail, capital décès)		50 000,00 €		- €		50 000,00 €
Autres dépenses de masse salariale non ventilables par catégories (JKV, rachats de jours CET, CSG, versements transport, impôts et taxes associés)		- €		- €		- €
Ligne d'ajustement		- €		- €		- €

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité (Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS (MAD SORTANTES)	ETPT	Dépenses de personnel (*)
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	- €
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	- €

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme (Mise à disposition entrantes)

EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS (4 + 5)	ETPT	Dépenses de fonctionnement (*)
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	- €
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	2	133 544,00 €

TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANISME DELIBERANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les titulaires, sont propres à l'organisme.

Budget	DEPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (de l'exécutif)		Investissement		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
1 Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine du territoire	59 200,00	59 200,00	18 000,00	138 000,00	-	-	-	-	77 200,00	187 200,00
1-1 Acquisition de connaissances	59 200,00	59 200,00	-	120 000,00	-	-	-	-	59 200,00	179 200,00
1-2 Administration et diffusion des connaissances	-	-	18 000,00	18 000,00	-	-	-	-	18 000,00	18 000,00
1-3 Contribution à des programmes de recherche	-	-	3 000,00	3 000,00	-	-	-	-	3 000,00	3 000,00
2 Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel	89 250,00	89 250,00	148 870,00	304 170,00	32 800,00	44 800,00	24 750,00	24 750,00	344 470,00	448 870,00
2-1 Surveillance du territoire et des usages	-	-	57 800,00	59 800,00	-	-	-	-	57 800,00	59 800,00
2-2 Activités de gestion et de restauration de population, d'espèces et de milieux	89 250,00	89 250,00	128 750,00	181 670,00	32 800,00	44 800,00	24 750,00	24 750,00	277 270,00	354 470,00
2-3 Activités de gestion et de restauration de patrimoines culturels et paysagers	-	-	10 000,00	55 000,00	-	-	-	-	10 000,00	55 000,00
3 Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable	181 240,00	181 240,00	43 500,00	217 870,70	-	-	15 000,00	25 000,00	299 740,00	434 230,70
3-1 Agriculture	54 610,00	54 610,00	-	-	-	-	-	-	54 610,00	54 610,00
3-2 Sylviculture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3-3 Accompagnement des acteurs sur le tourisme, loisirs et accès à la nature	94 650,00	94 650,00	55 000,00	71 000,00	-	-	15 000,00	25 000,00	164 650,00	190 650,00
3-4 Accompagnement des acteurs sur la chasse et la pêche de loisir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3-5 Accompagnement des acteurs sur l'aménagement cadre de vie et urbanisme	-	-	14 000,00	91 820,70	-	-	-	-	14 000,00	91 820,70
3-6 Accompagnement des acteurs sur la valorisation des patrimoines culturels et des savoir-faire artisanaux	42 000,00	42 000,00	9 000,00	38 650,00	-	-	-	-	51 000,00	81 650,00
3-7 Pêche professionnelle en milieu marin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3-8 Accompagnement des acteurs sur la gestion de la ressource en eau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3-9 Accompagnement des acteurs sur la transition énergétique et changements climatiques	-	-	15 500,00	15 500,00	-	-	-	-	15 500,00	15 500,00
3-10 Autres actions de développement durable (pêcheurs, APA, santé...)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4 Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs	-	-	153 000,00	181 000,00	29 400,00	47 800,00	116 485,00	25 000,00	299 085,00	253 900,00
4-1 Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires - public scolaire	-	-	83 000,00	111 000,00	24 600,00	45 100,00	116 485,00	25 000,00	224 085,00	181 100,00
4-2 Sensibilisation, animation, accueil, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires - tous publics	-	-	20 000,00	20 000,00	5 000,00	2 800,00	-	-	25 000,00	22 800,00
4-3 Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4-4 Outils de communication de l'EPN	-	-	50 000,00	50 000,00	-	-	-	-	50 000,00	50 000,00
5 Piloter la politique du Parc national	-	-	-	28 000,00	-	-	-	-	-	28 000,00
5-1 Animation et évaluation de la charte	-	-	-	28 000,00	-	-	-	-	-	28 000,00
5-2 Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de préservation des patrimoines	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5-3 Contribution aux politiques européennes et internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6 Gérer l'établissement public	6 778 000,00	6 778 000,00	638 000,00	702 664,00	10 000,00	30 000,00	34 500,00	1 046 751,67	6 442 500,00	7 547 417,67
6-1 Management général	-	-	24 000,00	24 000,00	-	-	-	-	24 000,00	24 000,00
6-2 Gestion financière	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6-3 Fonctionnement général de l'établissement	-	-	239 000,00	239 000,00	10 000,00	20 000,00	36 500,00	36 500,00	295 500,00	295 500,00
6-4 Gestion des ressources humaines	5 778 000,00	5 778 000,00	127 000,00	127 000,00	-	-	-	-	5 905 000,00	5 905 000,00
6-5 Immobilier / logistique	-	-	248 000,00	312 664,00	-	-	-	1 035 251,67	248 000,00	1 342 917,67
TOTAL	6 117 710,00	6 117 710,00	1 098 470,00	1 673 806,70	72 100,00	114 700,00	194 750,00	1 143 601,67	7 483 016,00	8 949 718,27

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B

Tableau des recettes par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les titulaires, sont propres à l'organisme.

Il est demandé de n'inscrire qu'un seul chiffre par ligne correspondant à une même recette par origine. Cela permet d'éviter qu'une même origine s'impute sur deux colonnes de recettes, ce qui rend la lecture du tableau plus complexe.

Budget	RECETTES							Total (C)	
	Recettes globalisées				Recettes fléchées				
	Autre financement de l'Etat (contribution OFB)	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchées	Autres financements publics fléchées		Recettes propres fléchées
Dotations globalisées - MTEs	6 920 323,73							6 920 323,73	
Dotations MTEs 1,7M€ - Plan de relance						576 380,47		576 380,47	
Dotations DIE 431,000€ - Plan de relance									
Solde Dotations d'investissement MTEs 2010						116 485,00		116 485,00	
Diverses aides publiques (contrats aidés)			5 000,00					5 000,00	
Dons, ventes, avoirs, remboursements					10 000,00			10 000,00	
P01-03 - Projet FEDER ECODOM-3E - FEDER						64 820,00		64 820,00	
P01-03 - Projet FEDER ECODOM-3E - CPN Région						13 890,00		13 890,00	
P01-03 - Projet FEDER ECODOM-3E - CPN Etat						13 890,00		13 890,00	
P01-04-1 - Stratégie spatialisée des enjeux prioritaires (Coopération SAN PARI) - FEMTE (AFD)									
P01-04-1 - Stratégie spatialisée des enjeux prioritaires (Coopération SAN PARI) - FOM / AFD									
P01-10 - Expérimentation dispositifs de biosécurité - Fondation EDF							5 000,00	5 000,00	
P02-01 - Projet FEDER Luta contre les EEE animales - action A - FEDER						53 812,50		53 812,50	
P02-01 - Projet FEDER Luta contre les EEE animales - action A - Région							3 813,00	3 813,00	
P02-01 - Projet FEDER Luta contre les EEE animales - action A - Etat						11 866,34		11 866,34	
P02-05 - Projet FEDER Luta contre les EEE animales - Action B - FEDER						101 422,90		101 422,90	
P02-05 - Projet FEDER Luta contre les EEE animales - Action B - Région							7 187,00	7 187,00	
P02-05 - Projet FEDER Luta contre les EEE animales - Action B - Etat						22 400,00		22 400,00	
P04-01 - Plan d'actions Roche Eorte - AAP Mob/Bodiv OFB - OFB							30 000,00	30 000,00	
P04-01 - Plan d'actions Roche Eorte - AAP Mob/Bodiv OFB - Département									
P04-02 - Plan d'actions Forêt de Mara-longue - AAP Mob/Bodiv OFB - OFB							30 600,00	30 600,00	
P06-04 - LFE BodivOM - LIFE									
P07-03-1 - Dispositif Inter-PAT - DAAF					84 526,00			84 526,00	
P07- - Animation MAEC - DAAF					27 306,00			27 306,00	
P10-01 - Département Assistance technique FEADER poste SGH 2016-2022 - FEADER							53 399,00	53 399,00	
P10-01 - Etat poste SGH 2021-2022 - Etat						35 843,38		35 843,38	
P10-01 - Etat poste SGH 2023 - Etat						0,00		0,00	
P12-06 - Plan de paysage - Etat						15 000,00		15 000,00	
P12-06 - Plan de paysage - Etat - CCT						30 000,00		30 000,00	
P13-02-1 - Animation et coordination du schéma expérimental d'aménagement des lacs de Matata - FEADER							59 454,04	59 454,04	
P13-02-1 - Animation et coordination du schéma expérimental d'aménagement des lacs de Matata - CPN Département							3 977,10	3 977,10	
P13-04-2 - PAT Matata (2021-2024) - DAAF					110 737,00			110 737,00	
P14-08 - GMF route des Laves - GMF							5 150,00	5 150,00	
P15-02 - Programme d'actions pour la valorisation patrimoniale des Hauts de la Réunion - sentier Fah Ame - CPN Etat					27 557,40			27 557,40	
P18-03 - Conception et production outils pédagogiques - FEADER						81 655,00		81 655,00	
P18-03 - Conception et production outils pédagogiques - CPN Département						5 443,67		5 443,67	
P24-01 - Etude de faisabilité projet Maison du Parc Plaine des Palmistes - DEPARTEMENT						18 000,00		18 000,00	
P25-01-1 - Etude conception sentier pédagogique LENA accessible pour tous - GMF							7 000,00	7 000,00	
P25-01-1 - Mise en œuvre sentier pédagogique LENA accessible pour tous - GMF							12 000,00	12 000,00	
P25-01 - Travaux Antenne Ouest - EDF - PEE							15 000,00	15 000,00	
P25-03 - Antenne Sud - rénovation énergétique Maison de la Forêt Pôle 3P - EDF - PEE							8 057,00	8 057,00	
TOTAL	6 920 323,73	0,00	0,00	5 000,00	10 000,00	1 074 006,79	827 876,31	8 207,00	8 589 213,83

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débit (c1) Dernier BR 2022	Débit (c1) Prévision d'exécution 2022	Débit (c1) BI 2023	Crédit (c2) Dernier BR 2022	Crédit (c2) Prévision d'exécution 2022	Crédit (c2) BI 2023
TOTAL								

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique. Les montants relatifs à la TVA doivent obligatoirement apparaître

TABEAU 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants				PRODUITS	Montants			
	Demier BR 2022	Prévision d'exécution 2022	Variation prévision d'exécution / BI	BI 2023		Demier BR 2022	Prévision d'exécution 2022	Variation prévision d'exécution / BI	BI 2023
Personnel	6 141 082,24	6 141 082,24	- 23 372,24	6 117 710,00	Subventions de l'Etat	6 920 323,73	6 920 323,73	-	6 920 323,73
dont charges de pensions civiles*	660 000,00	660 000,00	-	660 000,00	Dont contribution versée par l'OCFB	6 920 323,73	6 920 323,73	-	6 920 323,73
	0,00	0,00			Fiscalité affectée	0,00	0,00	-	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	2 070 613,38	2 070 613,38	- 496 806,68	1 573 806,70	Autres subventions	2 475 257,51	2 475 257,51	- 821 367,41	1 653 890,10
Intervention (le cas échéant)	106 930,20	106 930,20	+ 7 769,80	114 700,00	Autres produits	15 000,00	15 000,00	-	15 000,00
TOTAL DES CHARGES (1)	8 318 625,82	8 318 625,82	- 512 409,12	7 806 216,70	TOTAL DES PRODUITS (2)	9 410 581,24	9 410 581,24	- 821 367,41	8 589 213,83
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	1 091 955,42	1 091 955,42	- 308 958,29	782 997,13	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0,00	0,00	-	0,00
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) + (2) + (4)	9 410 581,24	9 410 581,24	- 821 367,41	8 589 213,83	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) + (2) + (4)	9 410 581,24	9 410 581,24	- 821 367,41	8 589 213,83

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants			
	Demier BR 2022	Prévision d'exécution 2022	Variation prévision d'exécution / BI	BI 2023
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	1 091 955,42	1 091 955,42	-308 958,29	782 997,13
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	478 000,00	478 000,00	0,00	478 000,00
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0,00	0,00	0,00	0,00
- produits de cession d'éléments d'actifs	0,00	0,00	0,00	0,00
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	0,00	0,00	0,00	0,00
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	1 567 955,42	1 567 955,42	-308 958,29	1 258 997,13

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants				RESSOURCES	Montants			
	Demier BR 2022	Prévision d'exécution 2022	Variation prévision d'exécution / BI	BI 2023		Demier BR 2022	Prévision d'exécution 2022	Variation prévision d'exécution / BI	BI 2023
Insuffisance d'autofinancement	0,00	0,00	0,00	0,00	Capacité d'autofinancement	1 567 955,42	1 567 955,42	-308 958,29	1 258 997,13
					Financement de l'actif par l'Etat	0,00	0,00	0,00	
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	0,00	0,00	0,00	
Investissements	1 161 087,28	1 161 087,28	-17 585,71	1 143 501,57	Autres ressources	0,00	0,00	0,00	
Remboursement des dettes financières	0,00	0,00	0,00		Augmentation des dettes financières	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	1 161 087,28	1 161 087,28	-17 585,71	1 143 501,57	TOTAL DES RESSOURCES (6)	1 567 955,42	1 567 955,42	-308 958,29	1 258 997,13
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	406 868,14	406 868,14	-291 372,58	115 495,56	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0,00	0,00	0,00	0,00

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants			
	Demier BR 2022	Prévision d'exécution 2022	Variation prévision d'exécution / BI	BI 2023
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	406 868,14	406 868,14	-291 372,58	115 495,56
Variation du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	908 885,32	908 885,32	-432 885,32	476 000,00
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-502 017,18	-502 017,18	141 512,74	-360 504,44
Dont variation de la TRÉSORERIE FLECHÉE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	319 499,07	319 499,07	-872 327,24	-352 828,17
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	4 858 637,21	4 858 637,21	115 495,56	4 974 132,77
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	815 449,06	816 449,06	476 000,00	1 292 449,06
Niveau final de la TRÉSORERIE	4 042 188,15	4 042 188,15	-360 504,44	3 681 683,71

* Montant issu du tableau "Équilibre financier"

TABLEAU 7
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANISME DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	4 042 188,15	3 431 188,15	4 619 277,20	4 097 277,20	3 718 277,20	5 051 866,25	4 955 866,25	4 169 866,25	5 574 369,83	5 256 369,83	4 823 046,14	5 128 395,19	54 867 487,64
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées													
Autre financement de l'Etat (contribution OFB)		1 904 089,05	1 000,00	1 000,00	1 903 089,05	2 500,00		2 214 503,58			905 142,05	4 000,00	6 935 323,73
Autres financements de l'Etat		1 903 089,05			1 903 089,05			2 214 503,58			899 642,05		6 920 323,73
Fiscalité affectée													
Autres financements publics		1 000,00		1 000,00		1 500,00					1 500,00		5 000,00
Recettes propres			1 000,00			1 000,00					4 000,00		10 000,00
Recettes budgétaires fléchées (dont plan de relance)			350 000,00	220 000,00		500 000,00		20 000,00	350 000,00	127 676,31	12 207,00	74 006,79	1 653 890,10
Financements de l'Etat fléchés			350 000,00			300 000,00			350 000,00			74 006,79	1 074 006,79
Autres financements publics fléchés				200 000,00		200 000,00				127 676,31			527 676,31
Recettes propres fléchées				20 000,00		20 000,00					12 207,00		52 207,00
Opérations non budgétaires													
Emprunts : encassements en capital													
Prêts : encassements en capital													
Dépôts et cautionnements													
- Autres encassements d'opérations non budgétaires													
Opérations gérées en comptes de tiers :													
- TVA encassée													
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encassements													
A. TOTAL		1 904 089,05	351 000,00	221 000,00	1 903 089,05	502 500,00		2 234 503,58	350 000,00	127 676,31	917 349,05	78 006,79	8 589 213,83
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées													
Personnel	560 000,00	572 000,00	560 000,00	540 000,00	510 000,00	520 000,00	520 000,00	500 000,00	570 000,00	500 000,00	550 000,00	1 041 000,00	6 943 000,00
Fonctionnement	450 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	828 000,00	5 778 000,00
Intervention	110 000,00	90 000,00	110 000,00	90 000,00	60 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	100 000,00	50 000,00	20 000,00	31 900,00	999 600,00
Investissement		12 000,00				20 000,00			20 000,00				103 900,00
Dépenses liées à des recettes fléchées (dont plan de relance)													
Personnel	51 000,00	144 000,00	313 000,00	60 000,00	60 000,00	78 000,00	266 000,00	330 000,00	98 000,00	61 000,00	62 000,00	483 718,27	2 006 718,27
Fonctionnement	26 000,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00	53 710,00	339 710,00
Intervention	25 000,00	17 000,00	17 000,00	34 000,00	34 000,00	50 000,00	70 000,00	34 000,00	70 000,00	35 000,00	35 000,00	153 206,70	574 206,70
Investissement		1 000,00				2 000,00			2 000,00		1 000,00		10 800,00
Opérations non budgétaires													
Emprunts : remboursements en capital													
Prêts : décaissements en capital													
Dépôts et cautionnements													
- Autres décaissements d'opérations non budgétaires													
Opérations gérées en comptes de tiers :													
- TVA décaissée													
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements													
B. TOTAL	611 000,00	716 000,00	873 000,00	600 000,00	570 000,00	598 000,00	786 000,00	830 000,00	668 000,00	561 000,00	612 000,00	1 524 718,27	8 949 718,27
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	-611 000,00	-1 188 089,05	-522 000,00	-379 000,00	-1 333 089,05	-95 500,00	-786 000,00	-1 404 503,58	-318 000,00	-433 323,69	-305 349,05	-1 446 711,48	-360 504,44
SOLDE CUMULE (1) + (2)	3 431 188,15	4 619 277,20	4 097 277,20	3 718 277,20	5 051 866,25	4 955 866,25	4 169 866,25	5 574 369,83	5 256 369,83	4 823 046,14	5 128 395,19	3 681 683,71	

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (f) ou (ff)

TABLEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Il est demandé de distinguer les principales opérations fléchées en dépenses dans le tableau ci-dessous ou en commentaires dans la note de l'ordonnateur.

	Antérieures à 2023 non dénouées (restes à payer sur opérations fléchées)	Prévision 2023	Prévision 2024	Prévision 2025	Prévision 2026 et suivantes	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		843 072,34	490 244,17	384 963,64	282 763,64	
Recettes fléchées (b)	5 673 511,99	1 653 890,10	820 769,50	0,00	0,00	8 148 171,59
Financements de l'État fléchés	3 609 484,00	1 074 006,79	292 814,40	0,00	0,00	4 976 305,19
Autres financements publics fléchés	1 859 152,49	527 676,31	527 955,10	0,00	0,00	2 914 783,90
Recettes propres fléchées	204 875,50	52 207,00	0,00	0,00	0,00	257 082,50
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	4 830 439,65	2 006 718,27	926 050,03	102 200,00	59 681,85	7 925 089,80
Personnel						
AE=CP	1 129 318,74	339 710,00	84 243,38	0,00	4 860,45	1 558 132,57
Fonctionnement						
AE	1 864 236,14	118 270,00	274 756,17	82 200,00	1 049,89	2 340 512,20
CP	1 018 627,93	574 206,70	640 321,65	102 200,00	54 821,40	2 390 177,68
Intervention						
AE	579 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00	579 230,00
CP	458 430,00	10 800,00	110 000,00	0,00	0,00	579 230,00
Investissement						
AE	3 254 314,55	143 235,00	0,00	0,00	0,00	3 397 549,55
CP	2 224 062,98	1 082 001,57	91 485,00	0,00	0,00	3 397 549,55
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	843 072,34	-352 828,17	-105 280,53	-102 200,00	-59 681,85	223 081,79
Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)						
Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.						
Autofinancement des opérations fléchées (d)						0
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)						0
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	843 072,34	490 244,17	384 963,64	282 763,64	223 081,79	223 081,79

TABLEAU 8 bis
Opérations liées à la mise en œuvre du Plan de relance

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Il est demandé de distinguer les principales opérations fléchées en dépenses dans le tableau ci-dessous ou en commentaires dans la note de l'ordonnateur.
Il est précisé que ce tableau 8bis doit permettre de distinguer les opérations fléchées du plan de relance, mais que ces opérations doivent également figurer dans le tableau 8 (onglet précédent).

	Arriérées à 2023 non dénouées (restes à payer sur opérations fléchées)	Prévision 2023	Prévision 2024	Prévision 2025	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	-	+ 582 747,80	- 28 800,00	- 40 000,00	
Recettes fléchées (b)	1 581 881,80	576 390,47	-	-	2 158 272,27
Financements de l'État fléchés	1 581 881,80	576 390,47	-	-	2 158 272,27
Autres financements publics fléchés					-
Recettes propres fléchées					-
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	999 134,00	1 187 938,27	11 200,00	-	2 198 272,27
Personnel					
AE=CP					
Fonctionnement					
AE	318 472,72	-	-	-	318 472,72
CP	149 586,02	157 686,70	11 200,00	-	318 472,72
Intervention					
AE	-	-	-	-	-
CP	-	-	-	-	-
Investissement					
AE	1 879 799,55	-	-	-	1 879 799,55
CP	849 547,98	1 030 251,57	-	-	1 879 799,55
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	+ 582 747,80	- 611 547,80	- 11 200,00	-	
<i>Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)</i>					
Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque					
Autofinancement des opérations fléchées (d)					0
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)					0
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice	+ 582 747,80	- 28 800,00	- 40 000,00	- 40 000,00	-
(a) + (b) - (c) + (d) - (e)					

TABLEAU 9
Opérations pluriannuelles - prévision

POUR INFORMATION DE L'ORGANISME DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

NB : Indiquer les opérations correspondant au plan de relance en identifiant par un code couleur celles qui relèvent de la mesure biodiversité des autres mesures du plan de relance (AAP bâti de l'Etat).

Opération	Nature	Prévision 2023										Prévision 2024 et suivantes							
		AE ouvertes les années antérieures à 2023	AE consommées les années antérieures à 2023	AE reprogrammées ou reportées en 2023	AE BI 2023	TOTAL des AE ouvertes en 2023	CP couvertes les années antérieures à 2023	CP reprogrammées ou reportées en 2023	CP BI 2023	TOTAL des CP ouverts en 2023	AE prévues en 2024	CP prévues en 2024	AE prévues en 2025	CP prévues en 2025	AE prévues > 2025	CP prévues > 2025	Total AE	Total CP	
		(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(3) + (6) + (12) + (14) + (16)	(8) + (11) + (13) + (14) + (17)
P01-03 Projet FEDER - ECODOM 3E	Personnel Fonctionnement Intervention Investissement	153 750,00	153 750,00			153 750,00	153 750,00				153 750,00							153 750,00	153 750,00
		34 334,50	34 334,50			34 334,50	34 334,50				34 334,50							34 334,50	34 334,50
Total Op.21		188 084,50	188 084,50			188 084,50	188 084,50				188 084,50							188 084,50	188 084,50
P01-04.1 Coopération Afrique du Sud (FOAM et FEXTE) **	Personnel Fonctionnement Intervention Investissement	50 000,00	50 000,00		59 200,00	59 200,00	50 000,00	50 000,00		59 200,00	59 200,00							130 000,00	130 000,00
		390 000,00	390 000,00			140 000,00	140 000,00	140 000,00		120 000,00	507 200,00							507 200,00	507 200,00
		10 430,00	10 430,00			10 430,00	10 430,00	10 430,00		10 430,00	10 430,00							10 430,00	10 430,00
Total Op.26		450 430,00	450 430,00		59 200,00	59 200,00	200 430,00	200 430,00		179 200,00	179 200,00							647 600,00	647 600,00
P01-10 Expérimentation dispositif bioécologie	Personnel Fonctionnement Intervention Investissement	45 668,53	45 668,53			45 668,53	45 668,53	27 688,53		18 000,00	18 000,00							45 668,53	45 668,53
		76 875,00	76 875,00		25 625,00	25 625,00	27 458,53	51 250,00		18 000,00	45 668,53							76 875,00	76 875,00
Total Op.17		45 668,53	45 668,53		25 625,00	25 625,00	27 458,53	51 250,00		18 000,00	45 668,53							45 668,53	45 668,53
P02-01.1 - Projet FEDER Lutte EEE animales Action A **	Personnel Fonctionnement Intervention Investissement	51 250,00	51 250,00		25 625,00	25 625,00	51 250,00	51 250,00		25 625,00	25 625,00							76 875,00	76 875,00
		51 250,00	51 250,00		25 625,00	25 625,00	51 250,00	51 250,00		25 625,00	25 625,00							76 875,00	76 875,00
Total Op.29		51 250,00	51 250,00		25 625,00	25 625,00	51 250,00	51 250,00		25 625,00	25 625,00							76 875,00	76 875,00
P02-05.3 - Projet FEDER Lutte EEE animales Action B **	Personnel Fonctionnement Intervention Investissement	49 999,86	49 999,86		25 810,00	25 810,00	49 999,86	49 999,86		25 810,00	25 810,00							75 809,86	75 809,86
		49 999,86	49 999,86		25 810,00	25 810,00	49 999,86	49 999,86		25 810,00	25 810,00							75 809,86	75 809,86
Total Op.30		101 249,86	101 249,86		51 430,00	51 430,00	101 249,86	101 249,86		51 430,00	51 430,00							152 684,86	152 684,86
P04-01.1 Plan d'actions Roche Ecrite - AAP Mob/Biodiv OFB **	Personnel Fonctionnement Intervention Investissement	81 216,00	43 216,00		38 000,00	38 000,00	43 216,00	43 216,00		38 000,00	38 000,00							76 875,00	76 875,00
		38 460,00	14 000,00		24 460,00	24 460,00	10 000,00	10 000,00		28 460,00	28 460,00							76 875,00	76 875,00
		21 000,00	21 000,00		26 750,00	26 750,00	21 000,00	21 000,00		26 750,00	26 750,00							75 809,86	75 809,86
Total Op.35		187 456,00	79 216,00		89 210,00	89 210,00	74 216,00	74 216,00		93 210,00	93 210,00							167 426,00	167 426,00
P04-02.1 Plan d'actions Forêt de Mare-longue - AAP Mob/Biodiv OFB **	Personnel Fonctionnement Intervention Investissement	120 000,00	115 000,00		5 000,00	5 000,00	37 500,00	37 500,00		82 500,00	82 500,00							120 000,00	120 000,00
		115 000,00	115 000,00		5 000,00	5 000,00	37 500,00	37 500,00		82 500,00	82 500,00							120 000,00	120 000,00
Total Op.37		120 000,00	115 000,00		5 000,00	5 000,00	37 500,00	37 500,00		82 500,00	82 500,00							120 000,00	120 000,00
P04-04 Relances Action **	Personnel Fonctionnement Intervention Investissement	140 808,34	140 808,34			140 808,34	140 808,34											140 808,34	140 808,34
		140 808,34	140 808,34			140 808,34	140 808,34											140 808,34	140 808,34
Total Op.32		140 808,34	140 808,34			140 808,34	140 808,34											140 808,34	140 808,34
P06-04 LIFE - BIODIVOM	Personnel Fonctionnement Intervention Investissement	36 294,00	8 453,15		2 000,00	2 000,00	8 145,01	8 145,01		2 000,00	2 000,00							17 494,00	17 494,00
		18 800,00	18 800,00				8 000,00	8 000,00		10 800,00	10 800,00							18 800,00	18 800,00
Total Op.6		36 294,00	27 253,15		2 000,00	2 000,00	16 146,01	16 146,01		12 800,00	12 800,00							36 294,00	36 294,00
P07-03 Animation PAEC	Personnel Fonctionnement Intervention Investissement	54 610,00			54 610,00	54 610,00				54 610,00	54 610,00							54 610,00	54 610,00
		54 610,00			54 610,00	54 610,00				54 610,00	54 610,00							54 610,00	54 610,00
Total Op.36		54 610,00	54 610,00		54 610,00	54 610,00	54 610,00	54 610,00		54 610,00	54 610,00							54 610,00	54 610,00
P07-03.1 Inter PAT **	Personnel Fonctionnement Intervention Investissement	152 280,00	65 690,58		5 000,00	5 000,00	65 690,58	65 690,58		21 000,00	51 000,00							152 280,00	152 280,00
		443 470,53	443 470,53				443 470,53	443 470,53		443 470,53	443 470,53							443 470,53	443 470,53
		8 164,30	8 164,30				6 164,30	6 164,30		6 164,30	6 164,30							6 164,30	6 164,30
Total Op.12		192 280,00	81 690,58		56 000,00	56 000,00	65 690,58	65 690,58		72 000,00	72 000,00							192 280,00	192 280,00
P10-01 Assistance Technique SCH	Personnel Fonctionnement Intervention Investissement	516 461,73	443 470,53		449 634,93	449 634,93	449 634,93	449 634,93		45 000,00	45 000,00							449 634,93	449 634,93
		8 764,30	8 164,30				6 164,30	6 164,30		6 164,30	6 164,30							6 164,30	6 164,30
Total Op.13		525 226,03	449 634,93		449 634,93	449 634,93	449 634,93	449 634,93		45 000,00	45 000,00							449 634,93	449 634,93
P12-06 Plan Paysage **	Personnel Fonctionnement Intervention Investissement	152 000,00	152 000,00			152 000,00	152 000,00	16 000,00		16 000,00	16 000,00							152 000,00	152 000,00
		152 000,00	152 000,00			152 000,00	152 000,00	16 000,00		16 000,00	16 000,00							152 000,00	152 000,00

B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Prévision		Prévision 2023		Prévisions en N+1 et suivantes	
		Financement de l'opération (18)	Encasement des années à venir en 2023 (19)	Encasement des années à venir en 2023 (20)	Encasements prévus en 2024 (21)	Encasements prévus en 2025 (22)	Encasements prévus > 2025 (23)
P01-03 Projet FEDER - ECODOM 3E	Financement de l'Etat** Autres financements publics** Autres financements***	23 862,50 130 887,50	9 172,50 51 977,50	13 800,00 78 710,00			
Total Op.21		153 750,00	61 150,00	92 510,00			
P01-04-1 Coopération Afrique du Sud (FCM et FEXTE)	Financement de l'Etat** Autres financements publics** Autres financements***	637 270,00	318 635,00		318 635,00		
Total Op.26		637 270,00	318 635,00		318 635,00		
P01-10 Expérimentation dispositif bioaccrété	Financement de l'Etat** Autres financements publics** Autres financements***	35 000,00 35 000,00	30 000,00	5 000,00			
Total Op.17		35 000,00	30 000,00	5 000,00			
P02-01.1 - Projet FEDER Lutte EEE animales Action A	Financement de l'Etat** Autres financements publics** Autres financements***	11 866,34 57 625,50	11 866,34 57 625,50	11 866,34 57 625,50			
Total Op.29		69 491,84	69 491,84	69 491,84			
P02-05.3 - Projet FEDER Lutte EEE animales Action B	Financement de l'Etat** Autres financements publics** Autres financements***	22 400,00 108 669,90	22 400,00 108 669,90	22 400,00 108 669,90			
Total Op.30		131 069,90	131 069,90	131 069,90			
P04-01.1 Plus d'actions Roche Ecole - AAP Mob/Biodiv OFB **	Financement de l'Etat** Autres financements publics** Autres financements***	133 713,00	70 000,00	30 000,00	33 713,00		
Total Op.35		133 713,00	70 000,00	30 000,00	33 713,00		
P04-02.1 Plan d'actions Forêt de Mare-longue - AAP Mob/Biodiv OFB	Financement de l'Etat** Autres financements publics** Autres financements***	102 000,00	71 400,00	30 600,00			
Total Op.27		102 000,00	71 400,00	30 600,00			
P04-03 Reforest'Action	Financement de l'Etat** Autres financements publics** Autres financements***	143 989,50	143 989,50				
Total Op.32		143 989,50	143 989,50				
P05-03 FEDER ESPECE	Financement de l'Etat** Autres financements publics** Autres financements***	14 807,07 298 860,87	14 807,07 298 860,87				
Total Op.4		311 667,94	311 667,94				
P06-04 LIFE - BIODIV'OM	Financement de l'Etat** Autres financements publics** Autres financements***	34 209,00	23 946,30		10 262,70		
Total Op.6		34 209,00	23 946,30		10 262,70		
P07-03 Animation MAEC	Financement de l'Etat** Autres financements publics** Autres financements***	54 610,00		27 305,00	27 305,00		
Total Op.36		54 610,00	54 610,00	27 305,00	27 305,00		
P07-03.1 Inter PAT	Financement de l'Etat** Autres financements publics** Autres financements***	192 280,00	48 070,00	86 526,00	57 884,00		
Total Op.29		192 280,00	48 070,00	86 526,00	57 884,00		
P10-01 Assistance Technique SGH	Financement de l'Etat** Autres financements publics** Autres financements***	73 572,21 392 049,85	37 572,63 308 049,85	35 840,58 53 390,00			
Total Op.13		465 621,06	378 572,48	89 240,58			
P12-06 Plan Paysage	Financement de l'Etat** Autres financements publics** Autres financements***	90 000,00	15 000,00	45 000,00	30 000,00		
Total Op.31		90 000,00	15 000,00	45 000,00	30 000,00		
P13-02 Schéma Experimental des 4. Illes	Financement de l'Etat** Autres financements publics**	212 000,00					

TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

* Le cas échéant, s'il n'y a pas de BR de fin d'année, vous pouvez reprendre les données des prévisions d'exécution pour les lignes 1 à 4b) (cellules H8 à H14). Dans ce cas vous pouvez effacer le lien et copier-coller directement les éléments dans le tableau.

		BI 2023		
Niveaux initiaux	1	Niveau initial de restes à payer (Dernier BR 2022)*	2 162 312,50	
	2	Niveau initial du fonds de roulement (Dernier BR 2022)*	4 858 637,21	
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement (Dernier BR 2022)*	816 449,06	
	4	Niveau initial de la trésorerie (Dernier BR 2022)*	4 042 188,15	
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée (Dernier BR 2022)*	1 509 912,23	
4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée (Dernier BR 2022)*	2 532 275,92		
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement	7 483 015,00	
	6	Résultat patrimonial	782 997,13	
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	1 258 997,13	
	8	Variation du fonds de roulement	115 495,56	
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	0	
	10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	0
		Variation des stocks	+ / -	
		Charges sur créances irrécouvrables	-	
		Produits divers de gestion courante	+	
	11	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	476 000,00
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	476 000,00
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		-360 504,44
	12.a	Recettes budgétaires		8 589 213,83
12.b	Crédits de paiement ouverts		8 949 718,27	
13	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		0,00	
14	Variation de la trésorerie = 12 - 13		-360 504,44	
14.a	dont variation de la trésorerie fléchée		-352 828,17	
14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée		-7 676,27	
15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		476 000,00	
16	Variation des restes à payer		-1 466 703,27	
Niveaux finaux	17	Niveau final de restes à payer	695 609,23	
	18	Niveau final du fonds de roulement	4 974 132,77	
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	1 292 449,06	
	20	Niveau final de la trésorerie	3 681 683,71	
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	1 157 084,06	
20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	2 524 599,65		

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale